



Signataire : Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 12 octobre 2023

Question écrite

Quelles conditions de travail pour les assistants et assistantes d'enseignement à l'IHEID ?

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) est un maillon important au cœur de la Genève internationale et dispose d'un budget d'environ 111 millions de francs¹. Environ 15 de ces millions proviennent de l'Etat de Genève et environ 18 de la Confédération.

L'IHEID compte actuellement environ 70 assistant-es d'enseignement et 81 professeur-es. A cela s'ajoute une certaine quantité de personnel administratif ainsi que des assistant-es de recherche. Un budget de 57,5 millions de francs est consacré aux salaires du personnel.

Les assistant-es d'enseignement de l'institut peuvent lors de leurs années d'assistanat toucher des revenus qui sont d'environ 3000 francs net par mois.

Au vu du budget dévolu au personnel et du nombre de personnes qui composent celui-ci, certaines questions apparaissent.

L'IHEID a refusé de communiquer certaines informations à son personnel ou à leurs représentant-es. Les grilles salariales, si elles existent, restent par exemple totalement inconnues.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes :

- 1) A quoi l'IHEID alloue-t-il les 15 millions de francs de financement public du canton de Genève ?**
- 2) Quelle est la part des salaires qui est financée par la subvention susmentionnée ?**

¹ Les chiffres cités dans le texte sont basés sur la convention d'objectifs 2021-2024.

- 3) *Quelle est la politique salariale de l'IHEID, notamment eu égard à son financement provenant partiellement du canton de Genève et de la Confédération ?*
- 4) *Quels sont les différents types de contrats et les barèmes salariaux appliqués aux différentes fonctions ?*
- 5) *Cette politique salariale diffère-t-elle de celle de l'Université de Genève ou de celles des HES ? Quelle est la différence salariale entre les professeur-es des différentes institutions du secteur d'enseignement supérieur genevois subventionné ? Et quelles sont la différence salariale ainsi que les différences de cotisations sociales et de cotisations LPP entre les assistant-es d'enseignement de ces différentes institutions ?*
- 6) *Au sein de l'IHEID, existe-t-il des différences salariales ou de cotisations sociales et cotisations LPP entre les assistant-es de recherche et les assistant-es d'enseignement ? Existe-t-il des différences salariales ou de cotisations sociales et de cotisations LPP entre les assistant-es d'enseignement employé-es dans les départements et le programme interdisciplinaire de l'IHEID et les assistant-es d'enseignement employé-es soit dans le programme MAS LL.M. de l'IHEID, soit dans les centres conjoints de l'IHEID et de l'UNIGE (CERAH et Geneva Academy) ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.